

# SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DÉPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2008

L'an DEUX MILLE HUIT, le 23 Octobre, à 9h30, le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la Cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

**Date de convocation :**  
14 octobre 2008

**NOMBRE DE MEMBRES :**  
Effectif statutaire : 23  
En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	2	8
Représentés	2	3

**VOIX :**

Exprimées	8	11
Pour	19	
Contre		

**Étaient présents :**

MM. les Conseillers Généraux : D. JANNAUD, J.M. VOILLEMEN (pouvoir de S. DELONG);

MM. les représentants des Communes et Communautés de Communes :

J.P. BREDELET, P. CESCA, D. CHAUFOR, M. GALLISSOT (pouvoir de J.P. MARECHAL), G. JANNAUD (pouvoir de Ch. GUENE), G. JEANNEL (pouvoir de J. BULIN), J.M. RABIET, D. ROBIN (pouvoir de G. DURANTET);

Membre à titre consultatif : J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES) ;

**Étaient représentés et excusés :**

MM. les Conseillers Généraux : G. DURANTET (pouvoir à D. ROBIN), Ch. GUENE (pouvoir à G. JANNAUD) ;

MM et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes : J. BULIN (pouvoir à G. JEANNEL), S. DELONG (pouvoir à J.M. VOILLEMEN), J.P.MARECHAL (pouvoir à M. GALLISSOT) ;

Membres à titre consultatif : Ph. HARANG (Sous-préfet de LANGRES), R. ESMARD (O.N.F.) ;

**Étaient excusés :** B. GENDROT, J.P. FISCHER (Trésorier de LANGRES), J.-C. VOLOT, C. CAZET (Subdivision D.D.E. LONGEAU);

**Assistaient à la réunion :** G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), D. MALBERTI (Subdivision D.D.E. LONGEAU), M. TITUS-CARMEL (Communauté de Communes des Quatre Vallées).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 9H30.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

### Délibération n°2008-071      **Objet : Approbation du préc édent compte-rendu**

Après avoir pris connaissance du compte-rendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- approuve le compte-rendu du Comité Syndical en date du 24 septembre 2008

### Délibération n°2008-072      **Objet : modification de l'o rdre du jour**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés décide d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Tour du Lac de la Liez – tranche 2 : approbation du DCE, demandes de subventions et lancement de la procédure d'Appel d'Offres

### Délibération n°2008-073      **Objet : Rapport de la Commi ssion Consultative des Services Publics Locaux**

Monsieur Dominique CHAUFOR s'étant retiré pendant l'examen du rapport relatif à la délégation de service public du Port du Lac de la Liez,

Après avoir entendu Messieurs Jean-Paul BREDELET et Guy JANNAUD, rapporteurs de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, laquelle a procédé à l'examen des rapports 2007 des délégataires de services publics pour le camping de la Liez, le Port du Lac de la Liez à Peigney (52200) et le Pôle d'hébergement du Lac de la Vingeanne (52 250 Longeau),

Le Comité Syndical a pris acte

- du rapport et des conclusions de la Commission

*Le Comité Syndical pose le problème de la délivrance des autorisations de navigations sur le Lac de la Liez au représentant de Voies Navigables de France.*

*Ces autorisations ne peuvent être délivrées que par V.N.F.*

**Délibération n°2008-074      Objet : Locaux des Syndicats**

Vu :

- La délibération n°2007-055 du 22 novembre 2007 ap prouvant le programme de travaux de réhabilitation et construction du bâtiment du port de Langres,

Considérant :

- les diverses études effectuées par Monsieur Christophe JACQUOT, maître d'œuvre et les différentes esquisses proposées aux membres du Comité Syndical,
- la nécessité d'effectuer une étude de faisabilité énergétique afin que le futur bâtiment puisse répondre aux normes de bâtiment basse consommation (BBC),

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- approuve le projet de bâtiment de 200 m<sup>2</sup> accolé aux ateliers existants,
- décide que ce bâtiment sera construit en respectant les normes « bâtiment basse consommation » demandées par le Conseil Général,
- décide d'autoriser la réalisation d'une étude de faisabilité énergétique avec le cabinet BET HUGUET, 54000 Nancy, d'un coût de 2 500 €,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération sur l'opération budgétaire n°14 « Locaux Syndicat ».

**Délibération n°2008-075      Objet : Pôle Vingeanne : travaux pour ouverture hivernale**

Vu :

- la convention de délégation de service public passée avec l'entreprise « SARL Vingeanne » approuvée par la délibération n°2005-018 en date du 4 Mars 2005,

Considérant :

- la demande de la SARL Vingeanne souhaitant ouvrir la résidence durant la saison d'hiver,
- que cette demande entre dans le cadre de cette convention,
- la nécessité d'isoler les canalisations des chalets ouverts durant cette période,
- la consultation effectuée auprès de plusieurs entreprises et l'analyse des offres reçues,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide d'attribuer le marché de mise hors gel des canalisations pour 29 chalets à l'entreprise HIDR ÉLEC (52200 Brennes) pour un montant de 4 746,48 € HT,
- décide que le Syndicat prendra en charge la totalité de cette dépense sous réserve que la SARL Vingeanne réponde favorablement aux conditions suivantes :
  - une absence de contentieux et le paiement du solde de redevance de la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation,
  - la régularisation des retards de versements de la taxe de séjour,
  - l'accord sur le dispositif retenu pour la mise hors gel des canalisations et ses incidences de consommation d'eau,
- autorise le Président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de celui-ci,
- autorise le Président à lancer une consultation afin de modifier l'éclairage des terrasses des chalets pour un montant de travaux évalué à 6 900 € HT,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes sur le budget annexe 2 « services délégués » et d'ouvrir les crédits nécessaires sur une opération n°03 « travaux résidence Vingeanne 2008 ».

**Délibération n°2008-076      Objet : désignation du représentant du Syndicat à la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés désigne le représentant du Syndicat et son suppléant auprès de la Commission Départementale des Espaces, sites et Itinéraires (CDESI) :

Titulaire : Philippe SAURET

Suppléant : Jean-Paul BREDELET

*Départ de Monsieur Jean-Pierre CARDINAL*

Vu :

- le Code des Collectivités Territoriales,
- le code des marchés publics 2006,
- la délibération n°2008-048 du 17 Juillet 2008 approuvant l'avant-projet définitif proposé par le cabinet CARDINAL,

Considérant :

- le projet de dossier de consultation des entreprises proposé par le cabinet CARDINAL,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- autorise le Président à solliciter le subventionnement de l'opération après du Conseil Régional à hauteur de 20 %.
- approuve le dossier de consultation des entreprises pour un montant de travaux estimé à 210 550 € HT,
- décide que le marché comportera un lot,
- autorise le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert selon les articles 57 à 59 du code des Marchés Publics,
- autorise le Président à signer le marché et à signer toutes pièces utiles à la réalisation de celui-ci (dès autorisation du Conseil Régional).
- autorise le Président à signer tous avenants inférieurs à 5% et toutes pièces utiles à la réalisation de ceux-ci,
- autorise l'ouverture de la 1<sup>ère</sup> enveloppe par les services du Syndicat Mixte avant la réunion de la Commission d'Appel d'Offres,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes sur l'opération n°119 « Liez – Tour du Lac – tranche 2 ».

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur Jean-Michel RABIET, maire de Cusey, pose de nouveau la question de la possibilité de faire payer une redevance aux usagers de la Halte Nautique de Cusey.*

*Monsieur Dominique ROBIN, Maire de Villegusien le Lac fait part au syndicat des nuisances du camping sauvage de « carpistes » sur les rives interdites du Lac de la Vingeanne.*

*Le Syndicat Mixte, en tant qu'aménageur, n'a aucun pouvoir de police. Seules la Commune et Voies Navigables de France peuvent faire appliquer leur pouvoir de police.*

*Monsieur Dominique ROBIN demande si une barrière ne pourrait pas être installée sur le chemin du Tour du Lac de la Vingeanne, au niveau du château d'eau de Villegusien.*

*Concernant l'aménagement du Tour du Lac de Charmes – phase 2, V.N.F. propose l'installation d'une passerelle pour traverser le busage au niveau de la baie de Varbeton. EGIS AMENAGEMENT, le maître d'œuvre, propose plutôt un prolongement de ces canalisations. Une réunion va être mise en place afin d'étudier les différentes solutions possibles.*

*Le représentant de V.N.F. voudrait savoir si le syndicat ne voit pas d'inconvénient à l'installation d'un ponton de locations de barques et de pédalos par Monsieur Emmanuel DROUOT au Lac de Charmes. Les membres du Syndicat n'est pas contre l'implantation de ce prestataire qui palliera le manque d'offres de loisirs sur le Lac de Charmes.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Langres, le  
Le Président  
Jean-Marie VOILLEMIN